

**V**ous attendez un enfant. Les professionnel (le)s de la Protection maternelle et infantile (PMI) du Département des Yvelines sont à votre disposition pour vous accompagner au cours de votre grossesse et vous aider à préparer la venue de votre bébé.



Vous pourrez rencontrer des sages-femmes lors des réunions d'échanges autour de la naissance, de consultations prénatales ou de visites à domicile.

À l'arrivée de votre enfant, des médecins et des puéricultrices pourront vous apporter un véritable soutien et vous donner des conseils lors de consultations de prévention dans les centres de PMI ou à l'occasion de visites à votre domicile.

Sur les territoires d'Action Sociale au plus près de votre lieu d'habitation, des travailleurs sociaux peuvent également vous aider en cas de besoin.

Les services du Département, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et les Communautés périnatales des Yvelines, ont élaboré les dépliants ci-joints qui vous permettront de trouver rapidement, en fonction de vos besoins et de votre lieu d'habitation, les interlocuteurs et les services appropriés à vos attentes.

L'ambition de ce document est de renseigner utilement les familles yvelinoises, pour contribuer à une grossesse et une naissance dans les meilleures conditions possibles.

Pierre Bédier

Le Président du Conseil général des Yvelines



**Yvelines**  
Conseil général



Dans le cadre de ses missions,  
le Conseil général met à votre disposition  
des professionnels médico-sociaux sur  
l'ensemble du territoire, à proximité de votre  
domicile : sages femmes, puéricultrices, médecins,  
travailleurs sociaux...

# Que fait le Département des Yvelines pour les femmes enceintes ?

A chaque étape des réponses adaptées

## J'attends un enfant

- **C'est mon premier enfant**, j'ai besoin d'être rassurée sur les transformations de mon corps. Qui puis-je consulter ?
- **Je suis alitée**, la sage-femme peut-elle se déplacer à mon domicile ?
- **J'ai deux enfants et je suis très fatiguée**, qui peut m'aider ?
- **L'arrivée de bébé risque de déséquilibrer mon budget**, qui peut m'orienter dans mes démarches ?
- **Mon conjoint a des difficultés professionnelles**, quelle aide peut-on lui apporter ?
- etc...

## La naissance approche

- **On m'a annoncé un risque de naissance prématurée**, quel soutien puis-je attendre ?
- **Je m'interroge sur la manière d'allaiter mon bébé**, où trouver conseil ?
- **J'attends des jumeaux**, qui m'aidera à trouver des réponses aux questions qui m'envahissent ?
- **J'appréhende le retour de la maternité à la maison**, peut-on se déplacer chez moi ?
- etc...



**Yvelines**  
Conseil général

Les Communautés Périnatales et les Maternités sont regroupées au sein du réseau départemental de périnatalité Maternité en Yvelines et Pays Associés (MYPA) qui participe à l'élaboration de cette plaquette d'information.



Un réseau de professionnels de santé et des maternités, à votre écoute pour une grossesse sereine. Ensemble ils s'engagent à assurer votre « Bien Naître » et celui de votre enfant.

# Les Communautés Périnatales

A chaque question, une réponse

## J'attends un enfant

- **L'entretien prénatal** : A quoi ça sert ? Quand dois-je le faire ?
- **J'ai 38 ans** : L'amniocentèse est-elle recommandée ?
- **J'ai du mal à arrêter de fumer** : Qui peut m'aider ?
- **Quelle maternité** est la plus adaptée à mes besoins, à mes attentes ?
- **Je bois un verre de vin par jour** : à qui en parler ?
- etc...

## Bébé est né

- **Après la naissance** : Y a-t-il des visites obligatoires pour mon bébé ?
- **La rééducation post-natale** : Est-elle nécessaire ?  
Qui dois-je contacter ?
- **J'ai déjà deux enfants** : Après l'accouchement, j'aimerais rentrer tôt à la maison. Comment m'organiser ?
- etc...

**Contactez votre Communauté Périnatale, un interlocuteur privilégié vous répondra.**

## Missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Les services de la Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de l'Enfant sont chargés de mettre en œuvre différentes actions jusqu'à la naissance et après la venue du bébé.

La Protection Maternelle et Infantile développe diverses mesures de prévention et de promotion de la santé de la mère et de l'enfant de 0 à 6 ans.

Elle organise le suivi et l'accompagnement des femmes enceintes. Elle met en place des actions, collectives et individuelles, de soutien et d'accompagnement des parents dès la maternité.

Elle assure des consultations de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans, des permanences d'infirmières/puéricultrices, des accueils collectifs thématiques des familles (par exemple autour de l'allaitement). Elle met en œuvre des bilans de dépistage pour les enfants en école maternelle et veille aux suites données.

## Le centre de PMI est à votre disposition

**Pour toute question d'aspect social, le secteur d'action sociale territoriale peut vous fournir toute réponse adaptée.**

- Vous serez orientée vers le secteur le plus proche de votre domicile (cf. page coordonnées utiles en Yvelines, liste des secteurs au territoire).
- Le Conseil général met à disposition de toutes les femmes enceintes, dès réception de la déclaration de grossesse, un dépliant intitulé : « Préparer la naissance de son enfant... devenir parents », qui vous sera envoyé à votre domicile par la sage-femme de votre secteur d'action sociale.

Ce dépliant est téléchargeable sur le site Internet du Conseil général : [www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)



**Yvelines**  
Conseil général

# A chaque situation, la Caf propose une solution

Votre Caf met à votre disposition des livrets d'information. Ils contiennent l'ensemble des renseignements utiles pour bénéficier d'une allocation en fonction de votre situation familiale.



> **La Caf**  
Une aide pour toutes les familles



> **Enfants**  
Des aides pour le jeune enfant



> **Education**  
Des aides pour élever ses enfants



> **Parent isolé**  
Des aides pour élever seul(e) son enfant



> **Maladie et handicap**  
Des aides pour mieux vivre la maladie et le handicap



> **Logement**  
Des aides pour se loger



> **Revenu minimum d'insertion**  
Une aide contre l'exclusion

Le rôle de votre Caisse d'Allocations Familiales (Caf) est de vous accompagner dans toutes les étapes importantes de votre vie familiale. Votre Caf intervient dans les domaines aussi variés que le logement, l'éducation, la garde des enfants, les loisirs, l'insertion et la lutte contre la précarité.



# Qu'est-ce que ma Caf peut faire ?

## J'attends un enfant

- **Ai-je droit à une prime à la naissance** à l'arrivée du bébé ?
- **Mon loyer est élevé**, puis-je avoir une aide au logement ?
- **Mes ressources sont faibles**, je vis seule, la Caf peut-elle me verser une allocation ?
- etc...

## Mon enfant est né

- **J'emploie une assistante maternelle agréée**, la Caf peut-elle réduire les frais de garde de mon enfant ?
- **Nous envisageons, mon conjoint et moi de nous séparer**, comment agir au mieux de l'intérêt de notre enfant ?
- **J'ai besoin d'équiper mon logement**, puis-je bénéficier d'une aide financière directe ?
- **Ma famille habite loin**, je me sens seule, je souhaite échanger avec d'autres parents...
- etc...

## Les missions de la Caf

La Caf des Yvelines verse des prestations familiales pour la naissance, la petite enfance, l'entretien des enfants, le logement et en cas d'isolement. En complément des prestations légales, la Caf soutient les familles sous forme d'aides individuelles et par des subventions accordées à des communes, associations, ... qui développent des équipements et lieux d'accueil destinés aux enfants et aux familles. Les travailleurs sociaux chargés d'intervention sociale sont là pour vous aider dans votre rôle de parents, pour vous accompagner dans vos démarches, pour obtenir prêts et aides personnalisés. L'aide que vous recevrez de votre Caf correspond à votre situation, vous devez penser à signaler tout changement de situation familiale ou professionnelle.